



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quinzième session

Points 98 et 141 de l'ordre du jour

### Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

#### Projet de budget-programme pour 2021

## **Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale créé par la résolution 73/27 de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 2018**

### **Incidences sur le budget-programme du projet de décision [A/C.1/75/L.4](#)**

### **Vingt-septième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2021**

## **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général ([A/C.5/75/14](#)) en application de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, où sont exposées les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/75/L.47](#) intitulé « Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale créé par la résolution 73/27 de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 2018 ». À cette occasion, il a rencontré de manière virtuelle des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information avant de lui faire parvenir des réponses par écrit le 2 décembre 2020.

2. Aux termes du projet de décision [A/C.1/75/L.47](#), l'Assemblée générale décide, notamment, que le Groupe de travail poursuivra ses travaux au titre du mandat défini dans la résolution 73/27 et tiendra sa troisième et dernière session de fond du 8 au 12 mars 2021.



3. Dans l'état qu'il a présenté (A/C.5/75/14), le Secrétaire général donne des informations complémentaires sur : a) le rapport entre les demandes formulées et le projet de budget-programme pour 2021 (ibid., par. 3) ; b) les activités prévues pour donner suite aux demandes formulées (ibid., par. 4 à 6) ; c) les incidences financières des propositions (ibid., par. 7 à 13) ; et d) la possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2021 (ibid., par. 16).

## II. Ressources nécessaires

4. Pour donner suite aux demandes formulées, il faudrait des ressources supplémentaires d'un montant total de 187 500 dollars en 2021 en vue d'entreprendre les activités suivantes :

a) **Services de conférence.** Des ressources non renouvelables d'un montant de 168 700 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) pour financer l'organisation des réunions et l'établissement de la documentation de la troisième et dernière session de fond du Groupe de travail à composition non limitée, qui comprendra 10 réunions et se tiendra à New York du 8 au 12 mars 2021. Les ressources demandées serviraient à régler les dépenses afférentes à l'interprétation (84 000 dollars) et à l'établissement de la documentation d'avant-session (52 800 dollars) et d'après-session (31 900 dollars) ;

b) **Services autres que les services de conférence.** Un montant de 18 800 dollars au titre du chapitre 4 (Désarmement) couvrirait les honoraires et les frais de voyage d'un(e) consultant(e).

5. Le Secrétaire général indique qu'il sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de 2020 des ressources prévues d'un montant de 187 500 dollars, approuvées dans le budget-programme pour 2020, qui seront restituées.

6. Le Secrétaire général indique également qu'aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2021 pour financer les activités supplémentaires demandées dans le projet de résolution et qu'à l'heure actuelle, il n'est pas possible de trouver des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice.

## III. Conclusion

7. **Le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/C.1/75/L.47, il faudrait prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 187 500 dollars pour 2021, dont 168 700 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 18 800 dollars au titre du chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour 2021. Ce montant serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2021 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée.**